

**NEMOURS**

CHARTRE DE DEVELOPPEMENT DU COMMERCE ET DE L'ARTISANAT DE NEMOURS

Afin de promouvoir une dynamique du commerce de proximité, la ville de Nemours, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Seine-et-Marne, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Région Ile-de-France - Seine-et-Marne, l'association Initiative Melun Val de Seine et l'association des commerçants sédentaires « Les Vitrines de Nemours », a élaboré une charte visant à définir les engagements pris par les commerçants et artisans locaux.

Destiné notamment à redynamiser le commerce traditionnel par la qualité, ce « guide » des bonnes pratiques est un véritable baromètre de satisfaction des clients. Le but étant de développer l'attractivité des commerces grâce à un accueil personnalisé, une écoute attentive et des conseils appropriés, tout en valorisant les commerces qui œuvrent dans ce sens.

La Charte des commerçants et artisans de Nemours est ainsi un véritable engagement pour le bien-être des consommateurs au travers de 3 valeurs fortes :

- Accueil
- Professionnalisme
- Implication

Indissociables les unes des autres, ces valeurs sont l'essence même du commerce de proximité.

Cette présente charte est une **pièce constitutive des dispositifs d'aides commerciale** mis en place par la Commune qui se réserve le droit de modifier à tout moment et sans préavis cette Charte.

ACCUEIL

Chaque commerçant signataire s'engage :

- à afficher et à respecter des horaires d'ouverture minimums de 10h-13h le matin et 14h30-19h le soir, en fonction de l'activité exercée.
- à ne pas stationner devant son magasin ou dans la rue dans laquelle est situé son magasin, mais plutôt vers les zones du Champ de Mars et du Quai Victor Hugo (stationnement gratuit), ou dans les rues annexes.

PROFESSIONNALISME

Pour contribuer à ce que chacun trouve satisfaction à fréquenter un cœur urbain animé, accueillant, agréable à voir et à parcourir, chaque commerçant s'engage également :

- à accueillir sa clientèle dans un magasin clair, propre et ordonné,
- à proposer une vitrine soignée, dynamique et renouvelée régulièrement, en fonction des saisons, des produits et/ou des manifestations culturelles.
- à maintenir un trottoir propre, exempt de détritrus, qui ne doivent pas être déposés dans les fils d'eau des caniveaux mais ramassés et traités comme les autres déchets. (Arrêté de salubrité du 20 mars 2015)
- à sortir les poubelles jaunes au plus tôt la veille du ramassage à partir de 19h.

IMPLICATION

Les commerçants rythment le centre-ville. Avoir l'esprit commerçant, c'est aussi s'impliquer dans la vie locale, en s'informant des manifestations organisées tout au long de l'année et en accordant sa vitrine avec les plus importantes d'entre elles.

Dans cette optique, chaque signataire s'engage à adhérer à l'association des commerçants, Les Vitrites de Nemours, afin d'être représenté par cette dernière, d'intégrer un réseau de commerçants actifs, mais également d'apporter une contribution à l'organisation d'opérations commerciales en ville, en participant à la prise de décisions et/ou aux opérations elles-mêmes.

ACTIONS DE LA VILLE POUR VOUS ACCOMPAGNER

Pour l'inauguration du commerce, la Ville peut mettre à disposition du matériel et communiquer via un listing des personnalités.

Dans le cadre du Programme Action Cœur de Ville dont la Ville est bénéficiaire, elle a embauché un manager de centre-ville, véritable relai pour l'attractivité de la ville.

La Ville prend soin de communiquer sur son actualité commerciale via le site internet de la ville dans la rubrique commerce et économie et les outils de communication : Facebook, journal de la ville.

Le manager de centre-ville est disponible pour accompagner les commerçants dans leur projet commercial.

Par cette charte, les deux parties affirment leurs engagements respectifs afin d'assurer le bon développement commercial au sein de la Ville de Nemours. Elle constitue donc une condition sine qua non pour bénéficier des aides communales à l'implantation commerciale et à l'embellissement des devantures commerciales. La présente charte sera reconduite tacitement. Cependant, elle pourra faire l'objet d'une évaluation à échéance et être modifiée à tout moment pour tenir compte des évolutions éventuelles.

Date :

Signature (mention « Lu et approuvé ») :